

Le présent document compte 9 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 30 mai 2017 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	Conrad Morin
Personnel :	AEC	Yves Morrissette
	Greffier	Janine Lecours

1. OUVERTURE

Résolution no. 137-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18h.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire récite la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 138-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil interrompe les règles de procédure pour ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- a) Règlement final du congrès AFMO 2016 (11. Fonctions du Conseil, d) finances, i);
- b) Adhésion à l'Association des municipalités du nord-est de l'Ontario (11. Fonctions du Conseil, e) Politiques, i).

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 139-17

Proposée par : Conseiller Claude Gagnon
Appuyée par : Conseiller André Rhéaume

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 29-17, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 9 mai 2017,

ADOPTÉE

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Aucune

7. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

Résolution no. 140-17

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 30 mai 2017.

ADOPTÉE

8. RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Résolution no. 141-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane daté du 16 mars 2017;
- Comité d'accessibilité de Hearst daté du 19 avril 2017;
- Conseil d'administration de la bibliothèque publique de Hearst daté du 6 avril 2017;
- Corporation de logements à but non-lucratif daté du 12 avril 2017;
- Comité de planification des situations d'urgence daté du 17 mai 2017;
- Comité sur les soins de longue durée de Hearst et de la Région daté du 20 avril 2017;
- Commission des services de police daté du 13 avril 2017;
- Comité de mobilisation communautaire daté d'avril 2017.

ADOPTÉE

9. AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE

Résolution no. 142-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'interrompre la réunion régulière du Conseil et que la réunion publique pour entendre les commentaires sur les sujets suivants soit ouverte :

1. Modification au règlement de zonage proposé pour permettre la construction d'un garage domestique ayant une hauteur maximale de 5.5 mètres (18.05 pieds) au 1312, rue Alexandra, et
2. Nouveau Plan officiel de la région d'aménagement de Hearst.

ADOPTÉE

Résolution no. 143-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires sur les sujets d'aménagement, premièrement pour la modification au règlement de zonage pour permettre la construction d'un garage ayant une hauteur maximale de 5.5 mètres (18.05 pieds), et deuxièmement sur l'adoption du nouveau Plan officiel de la région d'aménagement de Hearst,
QU'IL SOIT RÉSOLU de lever ces réunions publiques et que la réunion régulière du Conseil soit reprise, et
QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil prenne note des commentaires faits par les individus présents aux réunions publiques.

ADOPTÉE

Le rapport de la réunion publique est en annexe.

10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

L'administrateur en chef fait un résumé des diverses tâches accomplies depuis la dernière rencontre. Une copie du rapport est en annexe.

11. FONCTIONS DU CONSEIL

a) Rapport du groupe de travail des travaux publics

i) Vérification des déchets et matières recyclables par AET Group Inc.

Résolution no. 144-17

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que le fonds *Continuous Improvement Fund (CIF)* a contribué un montant de 100 000\$ à la Ville de Hearst pour la transition vers un service de collecte du recyclage à domicile, et
CONSIDÉRANT que le CIF recommande fortement que la Ville de Hearst effectue une vérification de la proportion de matières recyclables qui se trouvent dans le flux de déchets pour permettre une meilleure surveillance de l'efficacité du programme de recyclage à domicile,
QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver l'embauche de la firme AET Group Inc. pour effectuer la vérification des déchets et de la composante de la collecte municipale existante des matières recyclables, au montant de 15 000\$.

ADOPTÉE

ii) Entente avec Villeneuve Construction pour Projet de reconstruction de la rue Front

Résolution no. 145-17

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues pour le Projet de reconstruction de la rue Front dépassent l'allocation budgétaire, et
CONSIDÉRANT qu'une revue exhaustive du projet a été effectuée et il fut déterminé que la réduction de l'épaisseur d'excavation et de matériaux granuleux A résulterait en une économie de coûts, sans mettre en péril la qualité et durabilité de la construction,
QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'allocation budgétaire de 173 172\$ pour le Projet de reconstruction de la rue Front, pour un total de 3 128 172 \$ dont 379 072\$, à être financé de la réserve générale, sujet à ce le montant soit remboursé dans les prochaines années, et

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 30-17, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente avec Villeneuve Construction Co. Ltd pour le Projet de reconstruction de la rue Front, au montant total de 3 114 780.75\$.

ADOPTÉE

iii) Collecte de déchets deux fois par semaine aux propriétés multi-résidentielles et ICI

Résolution no. 146-17

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que certains propriétaires de propriétés multi-résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) ont démontré leur inquiétude sur le nombre de conteneurs pour la collecte automatique, ce qui prendrait trop d'espace et serait trop onéreux,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 31-17, étant un arrêté modifiant l'arrêté 87-16, la Politique de gestion de déchets solides et de recyclage, pour autoriser la collecte deux fois par semaine aux propriétés multi-résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI).

ADOPTÉE

iv) Adoption du rapport du groupe de travail des travaux publics

Résolution no. 147-17

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des travaux publics daté du 21 mars 2017.

ADOPTÉE

b) Rapport du groupe de travail d'aménagement

i) Modification au règlement de zonage pour unité d'habitations résidentielles secondaires

Résolution no. 148-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 32-17, étant un arrêté modifiant l'Arrêté de zonage no. 65-04 de la Ville de Hearst, afin d'aligner les critères pour être conforme avec les règlements provinciaux concernant les unités d'habitation résidentiels secondaires dans certains unités d'habitation et bâtiments résidentiels accessoires.

ADOPTÉE

ii) Modification au règlement de zonage pour garage domestique au 1312, rue Alexandra

Résolution no. 149-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 33-17, étant un arrêté modifiant l'Arrêté de zonage no. 65-04 de la Ville de Hearst afin de permettre la construction d'un garage domestique ayant une hauteur maximale de 5.5 mètres (18.05) pieds au 1312, rue Alexandra.

ADOPTÉE

iii) Vente de terrain à Villeneuve Construction

Résolution no. 150-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 34-17, étant un arrêté déclarant le PIN 65031-1054, étant Partie 1 sur le plan de référence 6R-8972 dans le Canton de Way, terrain de surplus, et de vendre ledit terrain à Villeneuve Construction Co. Ltd. pour un développement industriel.

ADOPTÉE

iv) Proposition de permettre conversion de superficies commerciales en affectations résidentielles

Résolution no. 151-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que l'article 6.7.3.2 (x) du Plan officiel proposé de la région d'aménagement de Hearst prévoit que les superficies commerciales de rez-de-chaussée au niveau de la rue dans le Centre-Ville Hearst Downtown, désigné comme le district du centre-ville et de la rue principale, peuvent être convertis en une (1) unité d'habitation à condition qu'au moins 60% de ladite superficie adjacente à une voie publique soit maintenue pour des occupations et usage commerciaux, et

CONSIDÉRANT qu'André Rhéaume, en tant que citoyen, a recommandé que cette politique soit modifiée pour les bâtiments du Centre-Ville Hearst Downtown, étant le district du centre-ville et de la rue principale, de sorte que les politiques proposées n'empêchent plus les superficies commerciales de rez-de-chaussée au niveau de la rue d'être converties en unités résidentielles après une période d'inoccupation d'environ (1) an, afin que ces rez-de-chaussées puissent être occupées dans le but de présenter une apparence plus positive pour les commerces environnantes, et

CONSIDÉRANT que ladite politique proposée fut établie lors du dernier processus de révision du Plan officiel en 2006 par le biais de nombreuses consultations avec les membres du BIA, les propriétaires d'entreprises du centre-ville et du couloir de la rue Front / route 11, et a été établie et approuvée pour protéger les propriétés commerciales du centre-ville de la conversion à des affectations résidentielles et préserver le «sens du lieu» que le Centre-Ville Hearst Downtown offre à cette communauté et

CONSIDÉRANT que depuis, la Municipalité a accordé 389 729 \$ dans le cadre du Plan d'amélioration communautaire pour le Centre-ville Hearst Downtown et le couloir de la rue Front / route 11 pour lever au-delà de 1,8 million de dollars d'investissement du secteur privé afin de soutenir, préserver et améliorer le Centre-ville Hearst Downtown comme le foyer primaire des activités commerciales.

CONSIDÉRANT que l'article 6.7.3.3. du Plan officiel proposé continu d'établir les politiques qui permet la conversion des superficies commerciales de rez-de-chaussée au niveau de la rue en affectation résidentielle et vice versa, dans cette zone de transition commerciale/résidentielle le long des limites de la zone en périphérie du centre-ville, qui peut offrir des opportunités pour les unités résidentielles à proximité du Centre-ville sans qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications au plan officiel ou à son règlement de zonage,
QU'IL SOIT RÉSOLU le Conseil refuse la demande d'André Rhéaume de modifier le Plan officiel proposé de la Région d'aménagement de Hearst pour une politique ouverte sur les conversions des superficies commerciales en affectations résidentielles dans le Centre-ville Hearst Downtown, étant donné que cette modification serait contreproductive dans les efforts du Conseil de maintenir et améliorer la viabilité du Centre-ville en tant que cœur commercial de cette communauté.

CONTRE :
Conseiller André Rhéaume
ADOPTÉE

v) Adoption du nouveau Plan officiel de la région d'aménagement de Hearst

Résolution no. 152-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 35-17, étant un arrêté adoptant le nouveau Plan officiel de la région d'aménagement de Hearst et résiliant les arrêtés no. 64-04 et 59-07.

CONTRE :
Conseiller André Rhéaume
ADOPTÉE

vi) Nomination de Kory Hautcoeur, Chef de bâtiment

Résolution no. 153-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 36-17, étant un arrêté nommant Kory Hautcoeur, Chef de bâtiment effectif le 29 juin 2017 et résiliant l'arrêté no. 27-85.

ADOPTÉE

vii) Nomination de Kory Hautcoeur, Directeur de l'aménagement

Résolution no. 154-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 37-17, étant un arrêté nommant Kory Hautcoeur, Directeur de l'aménagement effectif le 29 juin 2017 et résiliant la résolution no. 379 adoptée le 8 juillet 1980.

ADOPTÉE

viii) Conversion des lumières du centre-ville pour des lumières de rues du centre-ville à LED

Résolution no. 155-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver l'achat de 58 kits d'éclairage LED S7, afin de convertir les lumières de rues décoratives du centre-ville à diode lumineuse, de Nedco au coût de 31 253,30\$, excluant les taxes et les frais de transport, ledit montant à être financé des surplus municipaux et être remboursé annuellement des épargnes encourues en coût d'électricité.

ADOPTÉE

ix) Adoption du rapport du groupe de travail des travaux publics

Résolution no. 156-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail d'aménagement daté du 23 mai 2017.

ADOPTÉE

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

Aucun

d) Rapport du groupe de travail de finances

Aucun

e) Rapport du groupe de travail des politiques

i) Modification à la déclaration de l'actionnaire de la Corporation de Hearst Wi-Fibe

Résolution no. 157-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT que les directeurs de la Corporation Hearst Wi-Fibe ont signalé leur inquiétude face à l'article 7 de la Déclaration de l'actionnaire qui stipule que tout rabais à la clientèle doit obtenir l'accord de l'actionnaire, cette pratique pouvant nuire à la gestion et aux stratégies de marketing de la Corporation,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 38-17, étant un arrêté modifiant l'arrêté no. 18-17, la Déclaration de l'actionnaire de la Corporation Hearst Wi-Fibe, pour laisser libre à la Corporation d'effectuer des rabais clients sans autorisation au préalable de la part de l'actionnaire.

ADOPTÉE

ii) Appui au Projet de loi C-203 – bilinguisme des juges de la Cour suprême

Résolution no. 158-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'appuyer le Projet de loi C-203 – Loi sur la Cour suprême, qui exigerait que tous les juges de la Cour suprême soient capables de comprendre l'anglais et le français, sans l'aide d'un interprète.

ADOPTÉE

iii) Participation au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique à Québec

Résolution no. 159-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser le maire ou la directrice générale de la Corporation de développement économique à participer au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique à Québec, du 17 au 19 juillet 2017.

ADOPTÉE

iv) Demande de location de la Place du marché de la scierie patrimoniale pour entreprise commerciale

Résolution no. 160-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre pour louer la Place du marché de la scierie patrimoniale pour l'emménagement d'un commerce, et CONSIDÉRANT qu'une telle location irait à l'encontre de la pratique municipale de ne pas faire compétition avec l'entreprise commerciale locale, QU'IL SOIT RÉSOLU de refuser la demande de Nathalie Poulin, exploitant sous le nom de Naja Trading Post Plus, de louer la Place du marché de la scierie patrimoniale dans le but d'y emménager une entreprise commerciale.

ADOPTÉE

v) Adoption du groupe de travail des politiques

Résolution no. 161-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des politiques daté du 24 mai 2017.

ADOPTÉE

12. AVIS DE MOTION

Aucun

13. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

14. HUIS-CLOS

Résolution no. 162-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil se réunisse en séance fermée afin de discuter de la restructuration départementale (Article 239 (2) (b) de la Loi sur les municipalités).

ADOPTÉE

Résolution no. 163-17

Proposée par : Conseiller Claude Gagnon
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion ordinaire du Conseil reprenne et que le rapport confidentiel des délibérations en séance fermée soit par la présente noté pour l'information du Conseil.

ADOPTÉE

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 164-17

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 30 mai 2017 soit maintenant levée à 21 h 09.

ADOPTÉE

Maire

Greffier